



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/06/2024

2024-06-01

L'an deux mille vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, Mme LECLOUX Aurélie, Mme LEROY Nadine, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 06

Absents : 05

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Procurat ion(s) :

M. ESSERTEL Cédric, Mme Florence FERON

Etai(ent) absent(s) :

M. FORGE Joffrey,

Etai(ent) excusé(s) :

M. ESSERTEL Cédric, M. CARTERON Philippe, Mme BEAL Marie-Line, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. THINARD Franck

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Nadine LEROY

Date de convocation
04/062024

CONVENTION BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Bibliothèque a pour projet de s'associer aux bibliothèques de Boën-sur-Lignon et de Marcilly le Châtel pour répondre à un appel à projet du réseau Copernic de Loire Forez Agglomération pour une animation adressée aux adolescents.

Monsieur le Maire explique que le principe est d'être associé à au moins trois bibliothèques pour pouvoir répondre à l'appel à projet.

Il ajoute qu'il s'agit de financer une animation pour que les ados de l'APIJ créent des bandes dessinées qui seront ensuite mises à disposition dans les bibliothèques.

Ces jeunes seront accueillis à la bibliothèque sur deux ou trois séances et le projet devra être financé à hauteur de 150, 00 € maximum.

Monsieur le Maire souligne que l'équipe de la bibliothèque est d'accord de s'y associer.

Le réseau Copernic finance 80% du projet de l'animation et les trois bibliothèques financent un tiers des 20% restant.

Monsieur le Maire ajoute qu'une convention devra être signée entre Loire Forez Agglomération et les trois communes.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent que la commune participe au financement de ce projet.

Après concertation, le Conseil Municipal soutient ce projet et :

- autorise que la commune participe à financièrement,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre Loire Forez Agglomération et les communes de Marcilly le Châtel et Boën sur Lignon.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Fait à Bussy-Albieux,
Le 11 Juin 2024



La Secrétaire de Séance
Nadine LEROY

Le Maire
Serge DERORY

Affichage fait le..... numériquement